

## **Contribution au débat public Aqua Domitia**

*Gilian CADIC, St Mathieu de Trévières*

*raccordé au réseau BRL, consommateur de 90 m3 d'eau potable et de 150 m3 d'eau brute par an, sur une parcelle de 900 m2, avec une piscine hors-sol de 20 m3 et une pelouse « naturelle » de 100 m2.*

### **Suspensions sur la qualité des eaux du Rhône:**

Une étude poussée concernant les polluants émergents et les substances toxiques devrait être menée par un organisme indépendant qui établira le cahier des charges de l'étude.

L'eau du Rhône est utilisée depuis plusieurs décennies en irrigation. Des parcelles « témoin » qui ont reçu régulièrement de fortes quantités d'eau du Rhône seront identifiées. Les sols et les plantes de ces parcelles seront analysés. Il serait utile de comparer avec des parcelles d'une même région mais ayant été irriguées par une autre ressource. De plus, les sédiments du tronçon « historique » de canal BRL Rhône-Mauguio-Montpellier seront analysés et comparés aux sédiments du Rhône.

On comparera ainsi la qualité des eaux du Rhône à la qualité des eaux des autres ressources en eau brute prélevées dans le bassin de l'Hérault ou de l'Orb. Il serait aussi utile de comparer avec la qualité de l'eau de pluie ayant séjourné plusieurs semaines dans des bacs de récupération en matériaux plastiques.

Les analyses de pesticides, médicaments et autres composés chimiques complexes sont coûteuses et parfois encore peu précises du fait des quantités minimales et des seuils de détection actuellement opérationnels. Les nouvelles méthodes de quantification en cours de développement pourraient être testées sur cette étude.

Les informations sur la qualité des eaux du Rhône et des ressources alternatives sont indispensables avant tout engagement d'un programme de travaux de grande ampleur.

### **Aqua Domitia, projet utile ou nécessaire?**

Pour un service de distribution d'eau potable, il est impératif de disposer d'une ressource en eau de substitution en cas d'incident sur la ressource principale. En premier lieu, toutes les collectivités doivent actualiser, harmoniser leurs plans de secours d'alimentation en eau potable et les faire valider à l'échelle d'arrondissements ou de départements entiers.

A l'argument avancé par les opposants au projet Aqua Domitia qui ne souhaitent pas que la population devienne dépendante de la ressource en eau du Rhône, car elle serait trop vulnérable à la pollution accidentelle ou même chronique, il faut établir un bilan, depuis 50 ans, des pollutions accidentelles du Rhône qui ont entraîné des fermetures de l'approvisionnement en eau potable, et en parallèle, par souci d'objectivité, effectuer un bilan comparatif des incidents ayant affecté les autres ressources en eau de la région.

En plus de la sécurisation de la qualité au titre d'une 2<sup>o</sup> ressource, le projet se justifie pour une autre raison. Nos voisins catalans ont connu récemment des sécheresses successives. Or nous avons traditionnellement l'habitude en climat tempéré de calculer les ressources en eau en cycle hydrologique annuel, en supposant que les précipitations de l'année rechargent à un moment ou à autre les nappes souterraines. Nous ne sommes pas suffisamment préparés à la survenue de 2 années sèches successives, sans parler de 3 années ou davantage comme il peut se produire dans des pays plus arides.

Enfin, certains secteurs de la région Languedoc-Roussillon sont déjà en limite de surexploitation d'aquifères souterrains.

Pour ces raisons, un projet d'adduction de ressources en eau complémentaires est nécessaire.

### **Quelle précision demander dans les calculs préalables au projet?**

Le projet joint au débat public et étudié par BRL me semble largement assez précis pour déterminer la faisabilité de l'opération et l'ordre de grandeur des coûts. Les calculs pourront être précisés dans les études d'avant-projet détaillé préalables aux constructions par tronçons. A cette étape de faisabilité où il est essayé de prévoir les besoins en eau 20 ans à l'avance, ce serait de l'argent perdu de demander davantage de précision.

### **Qui doit payer ?**

Une vieille règle de bon sens reprise parfois dans des textes officiels annonce: « Doivent

participer au financement de l'opération ceux qui ont rendu l'aménagement nécessaire et/ou qui y trouvent un intérêt ».

Donc les aménageurs publics ou privés qui entraînent des consommations supplémentaires d'eau, les collectivités qui délivrent des permis de construire, les services d'eau qui sont en limite de sur-exploitation de leurs ressources devraient être associées au financement, de même que les particuliers qui comme moi utilisent l'eau brute parfois comme une solution de confort pour l'agrément paysager et les loisirs.

### **Qui doit porter le projet ?**

Les départements, notamment le Gard, l'Hérault et l'Aude, portent des programmes de recherches en eaux souterraines. La connaissance des aquifères est rassemblée dans leurs services, suite au désengagement de l'Etat, malgré la Loi sur l'Eau déclarant l'Eau patrimoine de la Nation. Il est donc nécessaire qu'une charte soit signée entre la Région LR et les départements pour associer les connaissances sur les ressources en eau superficielles et souterraines. Tous les aquifères ne sont pas prospectés. Il faut continuer les investigations car on ne pourra protéger toutes les ressources en eau souterraines que si on les connaît suffisamment bien. Cela devrait se traduire par une sorte de contrat régional impliquant les principales collectivités locales compétentes sur l'eau.

Les ressources en eau souterraines représentant des stockages sur plusieurs saisons, il faut les associer le plus intelligemment possible avec les ressources en eau superficielles, au débit parfois plus variable.

### **Comment conduire le projet ?**

Il s'agira d'adopter des politiques tarifaires et des systèmes de subventions encourageant les économies d'eau. La Région et les Départements de LR considérant que Aqua Domitia est un outil de développement des territoires, et que l'eau brute transportée a une vocation multi-usages, la prise en charge des investissements et du fonctionnement devra tenir compte de ces aspects. Des règles du jeu « gagnant-gagnant » devront être proposées. Par exemple, si une collectivité locale s'engage à des recherches de fuite sur les réseaux d'eau potable, la Région LR pourra lui annoncer: « Si vous économisez 1 m<sup>3</sup>, nous Région LR, vous apporterons 2 m<sup>3</sup> au titre de la sécurisation, ce qui vous permettra de disposer de 3 m<sup>3</sup> de ressources nouvelles ».

Par ailleurs, considérant l'accueil de populations nouvelles, il est difficile de prédire d'où elles viendront. Une partie viendra de régions plus froides ou plus humides que la région LR et ces nouveaux habitants seront davantage enclins à payer un peu plus pour disposer d'un peu de verdure, sans tomber dans le gaspillage d'eau; d'autres nouveaux habitants accepteront facilement les mesures collectives d'économie d'eau.

L'amenée d'eau brute permettant de diminuer les prélèvements sur les bonnes ressources utilisées pour l'eau potable, le tarif de l'eau brute pour les particuliers et les espaces verts des collectivités ne devrait pas dépasser 2/3 à 3/4 maximum du tarif de l'eau potable ( sans la part assainissement), soit environ 0,7 à 0,9 €/m<sup>3</sup>, pour conserver un caractère incitatif.

### **La région LR a l'occasion d'être une vitrine d'une politique exemplaire de bonne gestion de l'eau :**

Le programme Aqua Domitia peut être exemplaire s'il prend en compte toutes les pistes concourant au meilleur usage possible de l'eau:

- Développer la réutilisation des eaux usées après épuration permettrait d'économiser quelques % sur les prélèvements d'eau, avec l'intérêt que le débit des eaux usées est relativement stable dans l'année, même en cas de sécheresse. Du fait des coûts du traitement d'épuration supplémentaire et de la difficulté de trouver localement des usagers potentiels de cette eau recyclée, la réutilisation ne concernerait que quelques opérations d'opportunité.
- Encourager la création de citernes d'eaux pluviales dès qu'une opportunité se présente, lors d'opérations d'aménagement collectif. La citerne peut jouer le rôle de limiteur de ruissellement pour les pluies d'automne, à condition que sa capacité soit d'au moins 6 m<sup>3</sup> par maison (pluie de 50 mm sur un toit de 120 m<sup>2</sup>).
- Globalement lutter contre l'érosion des sols en gardant l'eau sur les parcelles ou dans des stockages temporaires artificiels pendant quelques heures, voire quelques jours, pour aussi favoriser les infiltrations et la recharge des nappes.
- Améliorer la sécurité dans les raccordements des réservoirs de chasses d'eau des toilettes au

réseau d'eau brute. Pour ma part, je pourrais économiser de l'eau potable lorsque sera mis au point un kit d'alimentation des réservoirs de WC à double alimentation, sans connexion entre les réseaux AEP et eau brute, avec un compteur permettant de déclarer au service d'assainissement le volume d'eaux usées produites et provenant du réseau BRL non soumis à la taxe d'assainissement.

– Le projet est un moyen de remplacer des ressources de très bonne qualité (à réserver pour l'usage eau potable) par de l'eau brute pour les usages moins nobles. Dans ce sens, il doit être accompagné d'un recensement efficace de tous les forages privés à usage domestique ou professionnel, ce qui permettra de situer tous les forages susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ou de prélever des quantités préjudiciables aux services d'eau potable ou aux milieux naturels souvent déshérités de leurs ressources en eau.

Il s'agirait d'un signal fort d'équité donné à l'ensemble de la population: « La collectivité régionale et les départements construisent un réseau d'eaux brutes pour préserver les ressources d'eau potable, donc abandonnez les forages à risque et raccordez-vous au réseau régional d'eau brute ».

### **Sur les politiques de développement des territoires:**

Les élus nous présentent le développement régional comme inéluctablement lié à la venue d'importantes nouvelles populations. Serait-il donc impossible de développer des territoires, pour que leurs habitants y vivent mieux, y trouvent du travail, y consomment moins de ressources en eau, moins d'énergie, et n'y consomment pas trop d'espaces naturels? Comment développer un territoire sans que sa population explose? Sans qu'il devienne un ghetto pour riche? Comment freiner l'urbanisation sans que les prix augmentent du fait de la rareté des biens fonciers à acquérir? C'est pour moi la principale question à traiter, une sorte de *décroissance positive*. Le reste ( eau , routes, énergie ) n'est pas très compliqué. Le projet de réseau d'eau brute Aqua Domitia est d'un coût raisonnable par rapport à son intérêt global. Le développement du tourisme souhaité par la Région LR, qui prône une orientation différente du tourisme de masse qui a prévalu, ne doit pas aboutir à des complexes hôteliers de standing. Dans une station de ski huppée des Alpes, le constructeur d'un hôtel de luxe a demandé au service d'eau municipal un branchement d'eau potable d'un diamètre qui pourrait alimenter une petite ville de 2 500 habitants. Le promoteur a les moyens de payer. Je ne souhaite pas que mes impôts locaux ( Région, Département et Intercommunalité) mobilisés pour la sécurisation des ressources en eau ne financent de tels projets, même indirectement.

### **Sur le débat public Aqua Domitia et les positions des élus:**

Il est tout à fait louable que les élus régionaux aient lancé ce projet. C'est bien le rôle de nos politiques de voir loin. Et les contributions des départements montrent que l'intérêt général semble bien partagé.

Par contre, il est regrettable qu'une sorte de confusion envahisse le débat: qui défend le projet? La Région ou l'entreprise BRL? Il aurait été préférable que le projet soit présenté au public par une entité indépendante de BRL et de la Région LR.